



Salarié-e d'une **Très Petite Entreprise** :
je veux un syndicat **autonome**, je veux
un syndicat **moderne**
et **utile**,
je veux un syndicat
qui me **renseigne**,
je veux un syndicat
qui **s'occupe de moi !!!**

L'UNSA met à votre disposition
un numéro de téléphone
pour répondre à vos questions.

09 69 36 69 00

(d'un fixe ou d'un mobile, prix d'un appel non surtaxé)

Contact : tpe@unsa.org



**Vous connaissez dans votre entourage,
un-e salarié-e exerçant dans une entreprise
de moins de 11 salarié-e-s...
Remettez lui ce document...
il s'adresse à elle ou à lui.**

Environ 5 millions de salarié(e)s exercent leur activité professionnelle dans des entreprises qui comptent moins de 11 salarié-e-s. Ces salarié-e-s sont dans le commerce, les services, la coiffure, la restauration, l'habillement, les pharmacies, les cabinets dentaires, les études, le sport, les cabinets d'avocats, d'architectes...
Ils font vivre les clubs de sport, les associations culturelles...
La liste est longue de tous ces métiers dans lesquels ils travaillent.

Les entreprises de moins de 11 salarié-e-s sont des Très Petites Entreprises.

Les TPE contribuent pour 9 % au produit intérieur brut national.

La France compte 2,1 millions de TPE. On trouve beaucoup de TPE dans l'industrie, la construction, le tertiaire, le commerce, les transports, la restauration, les activités financières, d'assurance, immobilières, l'assistance à la personne...

- À l'UNSA, on considère que les salarié-e-s des Très Petites Entreprises ont les mêmes droits que ceux travaillant dans les grandes entreprises.
- À l'UNSA, on informe, on renseigne, on défend...
- À l'UNSA, on veut que les salarié-e-s des TPE soient des salarié-e-s à part entière !





L'UNSA, c'est quoi ? L'UNSA, pour quoi faire ?

Choisir l'UNSA, c'est :

- 1 - Choisir un syndicat qui dialogue, qui négocie
- 2 - Choisir un syndicat qui connaît les petites entreprises
- 3 - Choisir un syndicat moderne, autonome, indépendant des partis politiques
- 4 - Choisir un syndicat qui informe, qui défend
- 5 - Choisir un syndicat qui revendique des permanences juridiques spécifiques pour les salarié(e)s des TPE

Partout où il y a des petites entreprises, il y a l'UNSA.

Un syndicat pour quoi faire ?

Dans les petites entreprises, le syndicat peut paraître lointain. Les relations avec le patron sont souvent « des relations cordiales, de proximité » et on pourrait se demander : un syndicat pour quoi faire ?

Dans le contexte actuel que nous connaissons tous, où l'emploi est fortement menacé, vous avez besoin comme tous les salarié-e-s de systèmes solidaires qui vous protègent.

Ce sont les syndicats qui les ont construits.

Vous pouvez aussi, pour vous renseigner ou au besoin vous défendre, avoir besoin d'un syndicat. L'UNSA est là pour vous informer.

L'UNSA, un syndicat pas comme les autres

L'Union nationale des syndicats autonomes est une formation plus « jeune » que les autres.

C'est un syndicat qui privilégie le dialogue, la discussion, la négociation pour améliorer les droits de tous et pour défendre l'emploi.

À l'UNSA, on reste libre même en étant syndiqué. C'est ce que nous appelons l'autonomie.

En quelques années, l'UNSA est devenue l'une des forces syndicales qui comptent dans notre pays. Implantée dans toutes les professions, elle se développe régulièrement.

www.unsa.org

Le syndicalisme autonome, le syndicat efficace au service de tous les salarié-e-s.

1 - Vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salarié-e-s... vous êtes assistant-e maternel-le, vendeur-se dans un commerce, assistant-e dans un cabinet médical, dentaire, d'avocat..., salarié-e d'une association...

2 - Vous ne bénéficiez pas comme les salarié-e-s des grandes entreprises, d'élu-e-s du personnel ou de représentant syndicaux,

3 - Vous dialoguez directement avec votre chef d'entreprise mais vous souhaitez avoir de l'information sur des sujets comme votre convention collective, vos droits à formation, le droit du travail en général,

4 - Vous cherchez un contact pour vous renseigner ou éventuellement vous assister.

Notre projet est pour vous les salarié-e-s des TPE ?

INFORMER : connaître vos droits, avoir tous les renseignements sur votre profession, vos droits à la formation, aux congés, les horaires de travail, votre convention collective ...

GÉNÉRALISER des permanences juridiques gratuites animées par des militants syndicaux. Plusieurs syndicats d'employeurs que nous avons rencontrés sont favorables à une telle proposition.

ASSOCIER les salarié(e)s deux fois par an à des réunions sur votre lieu de travail, animées par le chef d'entreprise qui vous informera sur le fonctionnement de l'entreprise.

DÉFENDRE celles et ceux qui en auraient besoin, en vous faisant assister par des conseillers du salarié UNSA lors d'un entretien préalable et si les choses ne s'arrangent pas, devant un tribunal avec nos juristes et les avocats de l'UNSA.

À l'UNSA, on considère que le syndicalisme, c'est avant tout une aide, de l'information, de l'assistance.

Ne restez pas isolé...

TPE *
Très
Petites
Entreprises
Salarié-e-s
à part entière!



Retrouvez les informations générales de l'UNSA sur www.unsa.org
Retrouvez les informations UNSA spéciales TPE sur <http://tpe.unsa.org>